

POL5815-10

ANALYSE SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMÉS

Horaire: Lundi 18h-21h

Enseignant: Sébastien Barthe

Courriel: pol5815barthe@gmail.com

Disponibilités: Voir ci-dessous dans la section « Disponibilités de l'enseignant »

DESRIPTIF

Causes, déroulement, conséquences et prévention des conflits armés. Évolution des notions de conflit, de guerre et de sécurité. Transformations de la pratique et de la conduite des conflits armés depuis 1945.

UN PETIT MOT EN DÉBUTANT...

Bonjour! Je me nomme Sébastien Barthe et je suis très heureux d'entreprendre avec vous l'étude des causes et répercussions sociales et politique des conflits armés. Je profite de l'occasion pour me présenter brièvement. Je suis chargé de cours au département de science politique depuis 2005 et j'ai enseigné POL5815¹ pour la première fois à l'été



2011. C'est pour moi un cours qui a beaucoup changé au fil des ans. Du cours d'été très stimulant et dynamique que j'ai connu en premier, il est devenu malencontreusement pénible du moment où il a été déplacé à la case horaire des lundis soirs d'automne (c'est, à mon avis, la pire de toutes!). Malgré mes efforts pour offrir un cours qui n'était pas uniquement magistral, la recette n'a tout simplement pas bien fonctionné pendant plusieurs années (2017, 2018, 2019). En 2020, le cours a été tenu complètement à distance et de manière asynchrone, il était alors axé sur la réalisation d'un long travail de session individuel. En 2021, de retour en classe, j'ai essayé d'implanter une pédagogie axée sur des « activités jigsaw », qui demandaient beaucoup (trop) de travail à l'extérieur de la classe, et les résultats ont encore été, à mon avis, peu concluants, au niveau de l'engagement et de la motivation. Je n'ai pas donné le cours l'an dernier, en 2022. Cet automne, j'essaie de nouveau une nouvelle formule:

toujours quelques cours magistraux, des tests QCM à faire à votre rythme, pas de travail d'équipe (à part une discussion en classe), trois courts travaux de synthèse. J'espère du fond du coeur que cette formule sera finalement la bonne pour un cours de lundi soir! Avec votre implication, votre dynamisme et votre enthousiasme, je suis bien optimiste à cet effet!

Quelques mots sur moi. J'ai 47 ans et je suis à l'UQAM depuis que j'y ai fait mon bacc en science politique, amorcé à l'automne 1995. J'ai également fait ma maîtrise en relations internationales à l'UQAM, entre 1999 et 2003, ainsi que ma scolarité de doctorat entre 2004 et 2007 (je n'ai jamais complété ma thèse: c'est une longue histoire). Ma spécialité d'enseignement touche à tout ce qui concerne la sécurité internationale, dont les politiques de défense, la stratégie militaire et les conflits armés. J'ai également la chance, et j'apprécie par ailleurs énormément, enseigner plusieurs des cours obligatoires liés au cheminement en relations internationales des programmes du département de science politique, tels que POL1401 *Introduction aux relations internationales et à la politique mondiale* ou POL5410 *Théories des relations internationales*. Je l'avoue candidement: j'adore le métier d'enseignant! On me paye pour discuter avec des gens incroyablement intéressants de choses qui m'intéressent depuis toujours! Que demander de plus?

En terminant, j'espère sincèrement que le cours POL5815 saura vous stimuler et représentera une étape enrichissante de votre parcours universitaire. Les éléments que vous retrouverez dans ce syllabus visent à communiquer de manière précise de quelle manière le cours a été organisé. Vous aurez ainsi une bonne idée des sujets abordés, des étapes à

¹ Vous pouvez prononcer le sigle du cours comme ça vous plaît. Pour ma part, je le nomme toujours « POL cinquante-huit quinze »

franchir, ainsi que des modalités utilisées pour évaluer votre progression et votre succès dans le cours. Sur ce, bonne session!

OBJECTIFS À ATTEINDRE ET COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Le cours **POL 5815** tente de faire un tour d'horizon des perspectives analytiques qui existent sur diverses questions liées aux conflits armés et à la guerre, dont leurs causes diverses et leurs conséquences sur les populations affectés par ces derniers, afin de mieux comprendre la difficulté à rendre compte de ces phénomènes. Il s'attarde spécifiquement sur les dimensions sociologiques des conflits armés, plutôt que sur leurs dimensions stratégiques.

Le cours POL5815 est un cours pour lequel aucun préalable n'est exigé ou nécessaire. Un intérêt personnel général de la part des participantEs à l'égard de l'actualité internationale, ainsi qu'un intérêt particulier pour les conflits armés, est évidemment un atout. Le cours POL5815 a été conçu à l'origine comme partie prenante du cheminement en relations internationales du baccalauréat en science politique. **Il s'adresse cependant à toute personne motivée à en apprendre d'avantage sur les conflits armés, peu importe à quel programme cette personne peut être inscrite.**

Le cours POL5815 demande une **participation assidue aux activités en classe les lundis soirs**. Les participantEs doivent également être en mesure de consacrer **quelques heures par semaine, en dehors de la classe**, à la préparation des activités en classe. Toute personne dont l'horaire personnel l'empêche de venir en classe les lundis soirs devrait reconsidérer son inscription à POL5815.

De façon générale, le cours vise à :

- Initier les étudiantEs aux problématiques et débats qui alimentent l'étude des conflits armés et du phénomène guerrier en Relations internationales.
- Acquérir des connaissances sur les facteurs qui influencent l'évolution des conflits armés et leurs conséquences sur les populations.
- Développer des compétences en matière d'échanges constructifs avec des collègues.
- Développer les compétences des étudiantEs en matière de recherche ciblée et synthétique

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT

Il me semble nécessaire de vous offrir plusieurs moyens pour entrer en contact avec moi tout au long du semestre, que ce soit pour répondre à vos interrogations sur la matière du cours ou sur les éléments d'évaluation. Vous pouvez ainsi me joindre **en tout temps par courriel, à l'adresse indiquée sur la première page du syllabus ainsi que sur la page Moodle du cours**. Je réponds habituellement à ces courriels de manière assez rapide (mais pas toujours instantanée!). Ceci étant, je ne peux vous assurer d'une telle rapidité lorsque vous m'envoyez des courriels après 15h30 en semaine (c'est l'heure où mon plus jeune revient de l'école), ainsi que les fins de semaine. Je ne vous recommanderai cependant pas de tenter de communiquer avec moi via l'envoi de messages personnel par Moodle: cet outil est notablement peu fiable et est facilement déclassé par les courriels classiques. Par ailleurs, j'arrive toujours en classe plusieurs minutes avant le début des cours. Vous pourrez venir me voir en personne à ce moment-là, ainsi que durant les pauses, et à la fin des séances. Enfin, je serai toujours disponible pour trouver avec vous un moment pour faire une **rencontre privée par Zoom**. Il faudra cependant prendre rendez-vous avec moi par courriel pour ce faire.

CALENDRIER

SEMAINE	DATE	ACTIVITÉS
-	Avant le 11 sept.	<i>Mettre à jour votre profil sur Moodle</i> <i>Parcourir la page Moodle du cours</i> <i>Consulter le syllabus</i> <i>Préparer vos questions sur le cours et les évaluations à poser le lundi 11 septembre en classe</i>
1	11 sept.	Présentation du cours

SEMAINE	DATE	ACTIVITÉS
2	18 sept.	Conclusion de l'entente d'évaluation Cours magistral: Introduction générale à l'étude sociopolitique des conflits armés contemporains
3	25 sept.	Cours magistral: Perspectives philosophiques et autres sur les causes et conséquences des conflits armés
4	2 oct.	Cours magistral: Perspectives théoriques des RI sur les causes et conséquences des conflits armés Au plus tard aujourd'hui: Présentation en classe des études de cas par le prof
5	9 oct.	Congé universitaire
6	16 oct.	Discussion en classe: Pourra-t-on un jour éliminer la guerre?
7	23 oct.	Semaine de lecture
8	30 oct.	Cours magistral: L'évolution des conflits armés contemporains, 1946-2023
9	6 nov.	Travail hors classe: Étude de cas sur un conflit armé
10	13 nov.	Conférence: Afrique ou Ukraine
11	20 nov.	Conférence: Ukraine ou Afrique
12	27 nov.	Cours magistral: Le droit international humanitaire
13	4 déc.	Travail hors classe: Étude de cas sur le DIH coutumier
14	11 déc.	Cours magistral: L'ONU, la paix et les droits humains
15	18 déc.	Travail hors classe: Étude de cas sur une thématique onusienne

ÉVALUATIONS ET ÉCHÉANCES

ÉVALUATION	PONDÉRATION	DATES	SUPPORT	TYPE
Tests QCM sur les séances magistrales	8 X 5% = 40%	Tous les tests sont à compléter au plus tard le lundi 18 déc. @ 23h59	Tests en ligne sur Moodle, non chronométrés	Évaluation individuelle
Préparation à la discussion en classe	10%	Date de la séance de discussion (6 oct.) @ 18h	Activité de préparation sur Moodle	Évaluation individuelle
Rapport collectif de discussion	5%	Date de la séance de discussion (6 oct.) @ 21h	Rapport rédigé en classe	Rapport collectif mais évaluation individuelle
Étude de cas sur un conflit armé (UCDP)	15%	Lundi 13 nov. @ 18h	Fichier texte déposé sur Moodle	Évaluation individuelle

ÉVALUATION	PONDÉRATION	DATES	SUPPORT	TYPE
Étude de cas sur une règle du droit international humanitaire coutumier (CICR)	15%	Lundi 11 déc. @ 18h	Fichier texte déposé sur Moodle	Évaluation individuelle
Étude de cas sur les thèmes et actions de l'ONU (ONU)	15%	Vendredi 22 déc. @23h59	Fichier texte déposé sur Moodle	Évaluation individuelle

NOTE: Pour chacune des études de cas, des gabarits, des consignes et une marche à suivre vous seront communiquées vers le début octobre (ou avant?). Il s'agit de travaux relativement courts et synthétiques, nécessitant de la recherche ciblée (sur les sites web du UCDP, du CICR et de l'ONU), et non des travaux d'analyse requérant une recherche documentaire poussée. Même si des périodes ont été prévues au calendrier pour réaliser ces travaux, il vous sera possible de commencer leur réalisation avant celles-ci.

À PROPOS DE L'UTILISATION DE CHAT GPT ET D'AUTRES FORMES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

L'arrivée massive de nouvelles formes d'intelligence artificielle générative secoue présentement le monde académique partout sur la planète. Alors que les entreprises qui conçoivent, développent et commercialisent ces IA insistent sur le potentiel émancipateur de ces dernières pour l'humanité, les universités ont rapidement entrevu les risques que celles-ci représentent pour la tricherie dans le cadre de l'apprentissage et la remise de travaux. Le phénomène étant récent et fulgurant dans sa diffusion, on ne sera pas surprisE de constater que le monde universitaire, par définition immense, complexe et relativement conservateur, peine à saisir tous les tenants et aboutissants et à réagir adéquatement. L'UQÀM, la faculté de science politique et de droit, de même que le département de science politique, ne font pas exception sur ce point. Devant l'absence de règles de conduite strictes et réglementées, je vous propose les réflexions et règles de base suivantes quant à l'utilisation d'IA génératives dans le cadre de POL5815:

- Je trouve idiot l'idée de décréter arbitrairement que toute utilisation de Chat GPT est simplement interdite dans le cadre de mes cours. D'abord parce qu'il est (heureusement!) impossible de contrôler vos moindres faits et gestes, ensuite parce qu'une utilisation intelligente d'IA pour vous assister dans votre apprentissage et la production de vos travaux peut être une très bonne idée!
- Utiliser intégralement, sans modification, les réponses obtenues suite à des *prompts* sur Chat GPT ou une autre IA constitue, selon moi, une forme de plagiat: vous présentez alors frauduleusement une recherche comme étant le fruit de vos réflexions, alors que ce n'est pas le cas. N'oubliez pas que, même si on n'obtient pas toujours la même réponse de la part de Chat GPT lorsqu'on lui pose exactement la même question, on obtient tout de même à chaque fois des réponses très similaires! Il en va de même s'il ne s'agit pas exactement de la même question, mais d'un *prompt* similaire. Dites-vous qu'il est donc relativement facile pour les gens qui reçoivent vos travaux de détecter ces tricheries. Dans le cadre de notre cours, je compte traiter ce genre de fraude en vertu du Règlement 18 de l'UQÀM, comme je le ferais pour une tentative « classique » de plagiat.
- Les IA génératives, telles qu'elles existent et sont utilisées présentement, ont tendance à générer une proportion non négligeable de données inventées et/ou fausses, ce qui rend peu recommandable, à mon avis, leur utilisation aveugle dans la cadre universitaire. Mon conseil serait donc, si vous utilisez une IA, de toujours contre-vérifier par vous-même l'ensemble des références et des données qui vous sont transmises par celles-ci. Ceci implique que l'IA vous aura aidé à structurer une partie de votre recherche, mais ne vous fera pas gagner du temps! Un tel type d'utilisation, à mon sens, ne constitue pas une forme de tricherie.
- De toute façon, le meilleur moyen pour ne pas commettre involontairement une faute en utilisant une IA dans le cadre d'un cours est, selon moi, de consulter votre enseignantE pour obtenir son avis sur la manière dont vous prévoyez procéder. Je suis convaincu que la question des IA à l'université ne doit pas devenir un tabou et que notre meilleure stratégie demeure notre capacité collective à en discuter franchement et à élaborer ensemble de bonnes pratiques. Pour ma part, je m'engage à recevoir vos questions sur ce sujet avec ouverture, à y répondre au meilleur de ma connaissance, et à vous guider au besoin vers une modification de vos pratiques.

GRILLE DE CONVERSION DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

NOTE	INTERVALLE	COMMENTAIRE (R5)
A+	[90-100]	Excellent
A	[85-90[Excellent
A-	[80-85[Excellent
B+	[77-80[Très bien
B	[74-77[Très bien
B-	[70-74[Très bien
C+	[67-70[Bien
C	[65-67[Bien
C-	[63-65[Bien
D+	[61-63[Passable
D	[59-61[Passable
E	[0-59[Échec

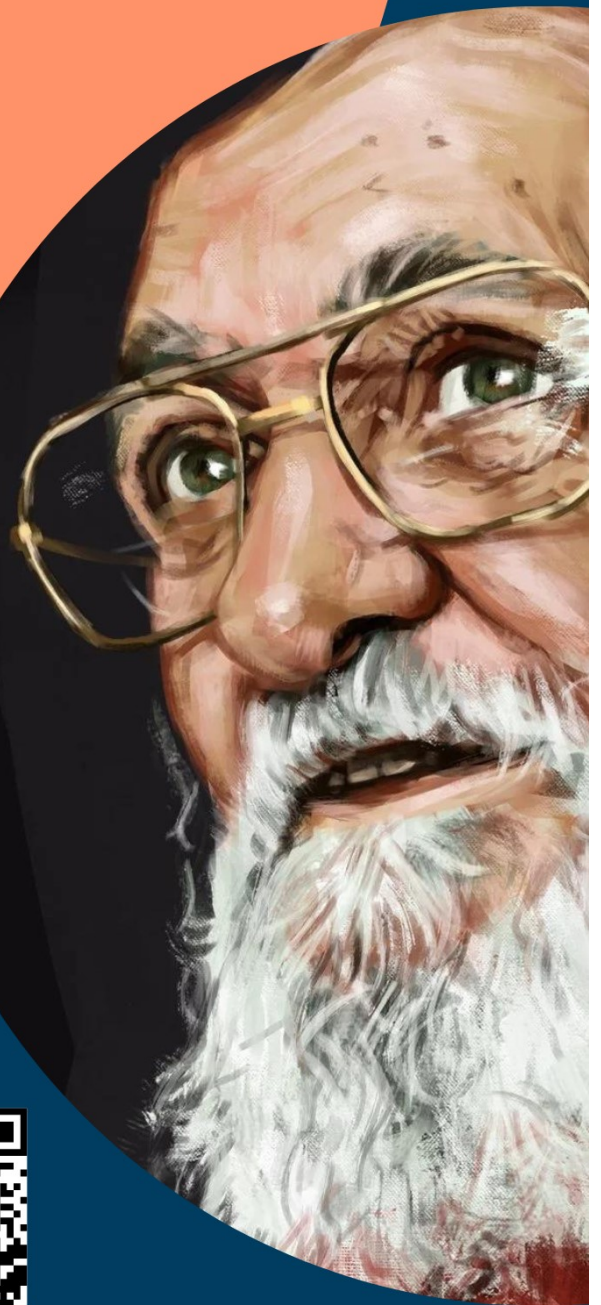
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*